

COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE »

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 26 JANVIER 2017

**sous la présidence de
Monsieur Jean Claude MAHLER**

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

PRESENTS : M. FREYBURGER, M. LACK, Mme SARTOR, Mme ADAMCZYK, et M. BEBING, M. MAHLER, Mme ROMILLY, M. PARACHINI, Mme DA COSTA-COLCHEN, M. SERIS, Mme BRUNI et M. KOENIG et Mme PY, M. ABATE (jusqu'au point 13), Mme JURCZAK, Mme RUMML, M. CALCARI, Mme CHARPENTIER et M. LEDRICH, M. SADOCCO, Mme STOLL, M. GROSJEAN et M. GUERHARD, M. OCTAVE, M. TUSCH, Mme MELON (jusqu'au point 11), Mme LAPOIRIE, M. VETZEL, M. HOZE, Mme ROUSSEAU, MM GIRARD, WEISSE, JACQUES, HUBERTY, HOSCHAR, WAGNER, BOULANGER, TURCK et PETITGAND.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEBRAS, M. CICCONE, M. ZAROOUR, Mme CABALLE et Mme WERTHE, M. SCHAEFFER, M. TODESCHINI, Mme BECK et M. FRITZ, Mme MILAZZO.

PROCURATIONS DE VOTE :

Mme DEBRAS (pouvoir à M. Freyburger)
M. CICCONE (pouvoir à M. Lack)
M. ZAROOUR (pouvoir à Mme Sartor)
Mme CABALLE (pouvoir à M. Adamczyk)
M. SCHAEFFER (pouvoir à Mme Py)
M. TODESCHINI (pouvoir à Mme Charpentier)
M. FRITZ (pouvoir à M. Sadocco)
Mme MILAZZO (pouvoir à M. Octave)
Mme MELON (pouvoir à Mme Lapoirie)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame MIRGUET et Monsieur GROSNICHEL

Avant d'ouvrir la séance, le Président **DEMANDE** à l'Assemblée Délibérante de supprimer le point 07 de l'ordre du jour.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires **ACCEPTENT** que le point 07 soit retiré de l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017.

Ordre du jour :

- 01) Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 novembre 2016
- 02) Débat d'orientation budgétaire – Année 2017 –
- 03) Dotation de solidarité communautaire –Année 2017 – versement partiel
- 04) Comptabilité M49 – Budget Annexe Assainissement : taxes et produits irrécouvrables
- 05) Parcs d'activités communautaires : cession de terres végétales et non végétales
- 06) Programme Local de l'Habitat : second arrêt du projet de PLH avant transmission au Préfet
- 07) Construction de six logements sociaux à Gandrange : garantie d'emprunt SA d'HLM LogiEst et la Caisse des Dépôts et Consignations
- 08) Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : demande de subventions au Conseil Régional
- 09) Construction de 33 pavillons pour séniors à Maizières-lès-Metz : marché de travaux – lot n° 12 électricité – courants faibles avenant n° 3
- 10) Programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 : convention de maîtrise foncière opérationnelle Maizières-lès-Metz ZIL Nord
- 11) S.M.E.A.F.I. Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Friches Industrielles : désignation des membres de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- 12) Syndicat Mixte pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage : désignation des membres de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- 13) Pôle industriel d'Ennery : agrément de la vente d'un terrain au profit de la SCR AGR ENNERY initialement Société ELO IZE PARTICIPATIONS
- 14) Marchés publics à procédure adaptée et agrément de sous-traitants : délégation du Conseil communautaire au Président
- 15) Pôle Economie : Délégation du Conseil communautaire au Président pour la signature des baux dérogatoires
- 16) Informations : Rifseep ; le club des entreprises ; concours : Be Your Boss ; demande de garantie d'emprunt pour six pavillons conventionnés à Gandrange par LogiEst.

Déposé sur table :

L'affiche « Participe au concours BE YOUR BOSS* ! (3^{ème} édition)

POINT 01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2016

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 novembre 2016

POINT 02 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2017

Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il est l'occasion de débattre des orientations budgétaires de la Communauté de Communes pour l'année à venir.

Monsieur FREYBURGER, Vice-Président expose le débat d'orientation budgétaire 2017.

Pour le budget principal 2017, les éléments marquants par rapport à l'exercice comptable 2016 M14 sont les suivants :

DEPENSES :

Actions de développement économique :

- Entretien et fonctionnement des parcs d'activités
- Participation au Syndicat Mixte des Portes de l'Orne
- Participation financière aux charges du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement des Friches Industrielles
- Acquisition des terrains PSA (échelonnement du paiement)
- Requalification de l'éclairage public du Val Euromoselle Sud
- Dévoiement des réseaux eaux usées et eaux pluviales sur les terrains rachetés à PSA
- Remplacement des armoires électriques des Postes de Relèvement des eaux pluviales 1 et 2 sur le Val Euromoselle Sud
- Renaturation du ruisseau Pâtural sur le Carrefour d'Activités de Hauconcourt-Talange
- Opération « Be your boss »,
- Acquisition de parcelles à Norroy et Plesnois auprès de l'EPFL au titre des compensations à la suppression de zones humides,
- Subvention au club des entreprises.

Politique du logement et du cadre de vie :

- Subventions à verser aux particuliers dans le cadre :
 - o d'un programme de ravalement de façades ;
 - o d'investissements liés aux énergies renouvelables ;
 - o de travaux d'isolation extérieure ;
 - o remplacement des menuiseries extérieures ;
 - o isolation thermique des toitures.
- OPAH
- PLH
- Achèvement de l'étude de la vacance du parc logements
- Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et d'un Bilan d'Emission des Gaz à Effet de Serre (BEGES),
- Actualisation des Cartes de Bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement,
- Etude de stratégie foncière avec l'EPFL

Gens du voyage

- Participation financière aux charges du Syndicat Mixte pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage

Equipements aquatiques :

- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre et engagement des travaux pour la construction du Centre Aquatique Communautaire à Hagondange
- Prévisions budgétaires pour le fonctionnement, l'entretien, l'investissement et les prévisions de recettes de la Piscine Intercommunale de Maizières-lès-Metz, avec notamment la requalification de son parvis et ses façades.

Collecte et traitement des déchets ménagers :

- Les charges afférentes à l'extension du périmètre d'intervention de la régie de collecte (personnel, entretien des équipements, carburant, frais d'exploitation, ...)
- Les prévisions budgétaires pour la gestion des déchèteries ainsi que le traitement des déchets et emballages ménagers seront ajustées,
- Dépenses de communication pour les missions de l'ambassadrice du Tri et de la Prévention
- Dépenses relatives à la mise en œuvre du programme de prévention des déchets avec l'ADEME (recettes en contrepartie)
- Poursuite du maillage de bornes enterrées pour le verre et le papier pour la collecte en P.A.V.
- Engagement des travaux de requalification des ateliers d'Hagondange visant à une amélioration des conditions de travail
- Acquisition d'un camion benne pour la régie de collecte
- Etude de faisabilité de l'extension de la déchèterie de Talange
- Mise en place des cartes d'accès pour les ayants-droit aux déchèteries.

Voies vertes :

- Réalisation du tronçon de liaison Amnéville-lès-Thermes/Maizières-lès-Metz le long de la RD 12E et RD 112F
- Engagement des études de maîtrise d'œuvre pour la liaison entre la Véloroute Charles le Téméraire et le Fil Bleu de l'Orne
- Poursuite des études de la liaison Antilly/Vigy avec une participation pour moitié de la Commune de Vigy
- Organisation d'un vélo Gourmand
- Poursuite du déploiement du GPS Voies Vertes
- Installation d'un dispositif de comptage des usagers sur les voies vertes

Séniors :

- Achèvement des travaux du programme de pavillons séniors à Maizières-lès-Metz
- Requalification du parvis de la Tour de Heu à Ennery

Déneigement et balayage

- Les prévisions budgétaires pour le déneigement et le balayage seront ajustées

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :

- Poursuite de la Délégation de Service Public liée au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH)

Petite Enfance :

- Poursuite de la définition des besoins pour la construction de deux nouvelles structures d'accueil pour la Petite Enfance et engagement des études de maîtrise d'œuvre correspondantes

Administration générale :

- Etude sur les besoins en m² des services communautaires
- Evolution informatique : GED, remplacement serveur, etc ...

RECETTES

- Les recettes principales proviendront de la Contribution Economique territoriale ainsi que des taxes et dotations additionnelles liées à la réforme de la Taxe Professionnelle

- La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera ajustée pour tenir compte des dépenses 2016
- Les autres aides liées aux collectes des ordures ménagères et sélectives provenant des filières de reprises, Eco-Emballages, etc ...
- Les subventions relatives aux différents programmes
- Le remboursement des avances par la SEM Euro Moselle Développement
- Les loyers patrimoniaux

Pour le budget assainissement 2017, les éléments marquants par rapport à l'exercice comptable 2016 sont les suivants :

DEPENSES D'EXPLOITATION

- Dépenses d'entretien du patrimoine
- Inspections télévisées
- Charges courantes (assurances, honoraires, dettes)

RECETTES D'EXPLOITATION

- Les redevances avec les tarifs applicables
- Les participations pour raccordement au réseau d'assainissement
- Les produits résultant de l'épuration des eaux usées de Chieulles et de Vany
- Les primes à l'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les quatre stations d'épuration
- La participation PSA

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Etude de faisabilité d'une unité de traitement extensif pour les Communes de Norroy-le-Veneur, Plesnois et Fèves
- Maizières-lès-Metz : Réhabilitation du réseau d'assainissement Grand Rue (Secteur Mairie) et Voie Romaine
- Fèves : Rues des Vignerons et Haute
- Plesnois : Rue Jeanne d'Arc et Intersection CD50
- Charly-Oradour : Rue des Vergers
- Hauconcourt : Grand Rue
- Remplacement du circuit d'eaux industrielles de la STEP Bords Moselle
- Dégrilleur en entrée de la STEP Ay sur Moselle
- Aménagement des abords des Postes de Refoulement à Maizières-lès-Metz

Pour le budget Bâtiments Relais et Hôtel d'Entreprises 2017, l'activité verra la poursuite de la location du parc locatif « immobilier d'entreprises ».

Les recettes proviendront de la location des cellules et bureaux ainsi que des charges locatives qui s'y rattachent. Ces recettes permettront de couvrir les dépenses courantes découlant des bâtiments relais et Hôtels d'entreprises (assurances, impôts fonciers, etc ...).

Deux investissements importants seront à budgétiser : l'extension du Village des Jeunes Entreprises et l'acquisition d'un plateau supplémentaire au Meltem.

Pour le budget Maisons de Santé Pluridisciplinaires 2017, l'activité verra la poursuite de la location des deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Les recettes proviendront de la location des équipements aux professionnels de santé ainsi que des charges locatives qui s'y rattachent. Ces recettes permettront de couvrir les dépenses courantes découlant des deux structures (énergie, maintenance, assurances, impôts fonciers, etc ...).

Pour le budget Régie Intercommunale Fibre Optique 2017, les orientations budgétaires intéresseront le solde comptable des travaux de déploiement d'un réseau haut débit sur Hauconcourt, l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre et le commencement des travaux pour un réseau du même type sur les communes de Mondelange et Richemont, l'engagement de l'exploitation du réseau sur Hauconcourt.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017.

Madame ROUSSEAU, Maire de la Commune de Norroy-le-Veneur s'étonne de découvrir l'acquisition de parcelles sur sa commune auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine au titre des compensations de zones humides.

Elle évoque également le ruisseau du Patûral, s'agissant de ce ruisseau, Monsieur MAHLER précise qu'il s'agit d'une simple renaturation et que la Communauté de Communes ne réalise pas un aménagement de la zone d'activités, donc on ne peut pas faire référence à GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Monsieur ABATE précise qu'une réflexion est engagée, elle dépasse les enjeux locaux, dans cette hypothèse si l'ensemble du bassin versant est concerné on se rapproche de GEMAPI. Il rappelle que dans ce cas les études sont subventionnées à plus de 50 %.

Monsieur HOSCHAR, Maire de la Commune de Flévy demande si une réflexion a été menée sur le financement des futurs équipements, notamment la réalisation du centre aquatique, compte tenu de l'encours de la dette.

Monsieur FREYBURGER répond que la réflexion a déjà été menée. Il précise que pour la réalisation de certains équipements, il convient de recourir à des prêts et des dispositifs spécifiques c'est pourquoi toutes les collectivités et organismes susceptibles d'apporter une aide (subvention) ont été contactés.

Il est vrai que le recours à l'emprunt plutôt que l'utilisation des réserves propres de la Communauté de Communes peut entraîner une augmentation de l'encours par habitant.

Monsieur MAHLER rappelle que s'agissant d'une décision financière, elle sera discutée en Commission « Finances » et que le choix final reviendra au Conseil Communautaire.

POINT 03 : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ANNEE 2017 VERSEMENT PARTIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Considérant l'exposé de M. FREYBURGER, Vice-Président, signifiant la difficulté au cours des trois premiers mois de l'année de calculer la dotation de solidarité communautaire devant revenir pour l'année 2017 à chaque commune membre. Néanmoins, et afin de ne pas freiner les communes dans leur programme de dépenses, il est soumis à l'approbation de l'assemblée communautaire le versement d'une avance représentant 30 % de la dotation versée pour l'année 2016 sans présumer du montant réel qui sera décidé en 2017 ;

AUTORISE le Président à verser une avance de la dotation de solidarité communautaire 2017.

Les versements à réaliser sont ainsi :

Communes	DSC 2016	Avances DSC 2017
Antilly	100 000	30 000
Argancy	317 279	95 184
Ay-sur-Moselle	410 959	123 288
Chailly-lès-Ennery	135 439	40 632
Charly-Oradour	169 124	50 737
Ennery	748 236	224 471
Fèves	280 073	84 022
Flévy	281 470	84 441
Gandrange	460 841	138 252
Hagondange	1 379 250	413 775
Hauconcourt	155 102	46 531

Maizières-lès-Metz	1 588 464	476 539
Malroy	139 200	41 760
Mondelange	879 696	263 909
Norroy-le-Veneur	284 124	85 237
Plesnois	236 239	70 872
Richemont	277 397	83 219
Semécourt	344 891	103 467
Talange	1 125 072	337 522
Trémery	794 759	238 428
Total	10 107 615	3 032 286

Les crédits sont prévus à l'article 73922 du budget primitif 2017.

**POINT 04 : COMPTABILITE M 49 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VU l'état de taxes et de produits irrécouvrables transmis par la Receveuse Communautaire traitant de titres de recettes relatifs aux exercices comptables 2013 et 2014 pour le recouvrement de la redevance d'assainissement d'un usager, pour un montant de 300,11 Euros ;

VU lesdites sommes non recouvrées, malgré les multiples instructions du Trésor Public de Maizières-lès-Metz (poursuite sans effet) ;

ACCEPTE que ladite somme, soit 300,11 Euros, soit mise en non-valeur par l'émission d'un mandat imputé à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

PREND ACTE de l'inscription des crédits budgétaires correspondants dans le Budget Primitif 2017 - Budget Annexe « Assainissement » - Comptabilité M49.

**POINT 05 : PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES
CESSION DE TERRES VEGETALES ET NON VEGETALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu les terres végétales et non végétales entreposées sur les parcs d'activités de Rives de Moselle provenant de travaux de terrassement et de décapage lors de l'aménagement des voiries et espaces publics desdits parcs d'activités ;

Vu les demandes pouvant être formulées par des tiers pour l'acquisition desdites terres ;

ACCEPTE la cession desdites terres.

FIXE le tarif à 2 Euros HT/tonne pour les terres non végétales et 5 Euros HT/tonne pour les terres végétales.

POINT 06 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT: DEUXIEME ARRET DU PROJET DE P.L.H. AVANT TRANSMISSION AU PREFET

Madame la Vice-Présidente rappelle que lors de sa réunion du 29 septembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour notre territoire.

A la suite de cette délibération et conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet arrêté a été soumis, le 20 octobre 2016, pour avis aux 20 communes composant la Communauté de Communes « Rives de Moselle », au SCOT de l'Agglomération Messine ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.).

A l'échéance des deux mois de délai prévus par la réglementation, 14 communes ont délibéré de façon favorable et sans remarque sur le document, à savoir Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Plesnois, Richemont, Semécourt et Trémery. L'absence de réponse des 6 autres communes engendre un accord tacite de celles-ci.

Concernant les services associés, le SCOT de l'Agglomération Messine a délibéré favorablement sans apporter de demande de modification des documents.

La D.D.T. de la Moselle, dans un courrier du 22 novembre 2016, a apporté des remarques (à la marge et ne remettant pas en cause les orientations générales du P.L.H.) sur les objectifs de production des logements de petites et moyennes typologies (T1 à T3), sur l'articulation des objectifs de production avec les opérations déjà engagées, sur les attentes liées à l'étude de stratégie foncière lancée avec EPFL en matière de consommation foncière ou de densité résidentielle, sur la répartition entre typologie financière des logements sociaux, ainsi que sur la prise en compte des obligations liées à l'accueil des gens du voyage. Ces demandes ont été prises en compte et des précisions ont été apportées dans le document « orientation et plan d'actions », ci annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

D'APPROUVER et D'ARRETER le deuxième projet modifié de P.L.H. de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » (diagnostic, orientations stratégiques, programme d'actions) comme présenté dans le document annexé à la présente délibération ;

D'AUTORISER le Président à saisir le Préfet de Région pour programmer le passage du projet de P.L.H. en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (C.R.H.H.)

D'AUTORISER le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

POINT 07 : GARANTIE D'EMPRUNT SA D'HLM LOGIEST ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : CONSTRUCTION DE SIX LOGEMENTS SOCIAUX A GANDRANGE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour par Monsieur le Président au motif que l'opération « construction de six logements sociaux à Gandrange » a été engagée en totalité et a été menée sans que la Communauté de Communes Rives de Moselle en ait eu connaissance.

POINT 08 : MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Considérant l'exposé de Madame MELON, Vice-Présidente, rappelant la mise en œuvre de l'« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Habitat Inadapté, Energivore et Dégradé » porte sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 au titre d'une convention signée en date du 24 mars 2015 entre le Préfet de Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle. La convention, validée par délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 26 mars 2015, en tant que cadre d'intervention pour la mise en œuvre de l'OPAH, prévoit des aides financières qui seront mobilisées respectivement par l'ANAH, l'Etat et la Communauté de Communes, le déploiement d'une ingénierie propre et le suivi-animation de l'OPAH.

Considérant l'opération « Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » pour un montant global de 186 500,00 Euros au titre de l'année 2017 (lutte contre l'habitat indigne, insalubre : 8 000 Euros ; lutte contre la précarité énergétique : 22 500 Euros ; adaptation de logements au vieillissement et au handicap : 16 000 Euros ; aides des propriétaires bailleurs pour la réhabilitation de logements : 140 000 Euros)

Considérant pour ce projet, le financement possible du Conseil Régional ;

DECIDE de réaliser le projet « Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » en consacrant 186 500,00 Euros HT au titre de l'année 2017.

SOLLICITE les financements ci-après :

	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Dépenses	186 500,00 Euros	
Conseil Régional		93 250,00 Euros
Fonds propres		93 250,00 Euros
Total	186 500,00 Euros	186 500,00 Euros

S'ENGAGE à assurer la couverture financière à la charge de la collectivité. Si la subvention du Conseil Régional n'est pas attribuée, la différence sera prise en charge par le budget de la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de financement.

**POINT 09 : CONSTRUCTION DE 33 PAVILLONS POUR SENIORS A MAIZIERES-LES-METZ
MARCHE DE TRAVAUX – LOT N° 12 ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES
AVENANT N° 3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu le marché signé en date du 3 décembre 2013 au titre duquel la Communauté de Communes Rives de Moselle a confié à la société SATELEC les travaux du lot 12 – Electricité - de l'opération «Construction de 33 pavillons pour séniors à Maizières-lès-Metz» pour un montant de 218 694,54 Euros HT ;

Vu l'avenant n° 1 d'un montant de 18 166,74 Euros HT ;

Vu l'avenant n° 2 d'un montant de 15 936,47 Euros HT ;

Vu les travaux devant être réalisés, pour un montant de 7 070,00 Euros HT, relatifs au préchauffage de 33 pavillons ;

Vu le projet de l'avenant n° 3 en découlant portant le prix du marché de 218 694,54 Euros HT à 259 867,75 Euros HT, soit une hausse globale de 18,83 % ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 janvier 2017 ;

ACCEPTTE le projet d'avenant n° 3.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent

**POINT 10 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 :
CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE MAIZIERES LES
METZ - ZIL NORD F09FC0W0X**

Monsieur SADOCCO, Vice-Président rappelle qu'aux termes de la convention cadre du 26 mars 2015, la Communauté de Communes « Rives de Moselle » et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine ont convenu de s'associer pour conduire sur le long terme une politique foncière anticipative sur les périmètres définis par la collectivité et considérés à enjeux communautaires ou communaux sur le territoire intercommunal.

La présente « convention de maîtrise foncière opérationnelle » désignée sous le terme générique de « convention opérationnelle » est signée avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle et la Commune de Maizières-lès-Metz en application de cette convention-cadre car elle porte sur un périmètre à enjeux d'intérêt communal. La commune s'engage expressément à racheter les immeubles acquis à l'issue de leur période de portage respectivement ou les faire racheter par un tiers qu'elle proposera.

La présente convention, d'une durée de cinq ans, a pour objet de définir les engagements et obligations que prennent la Communauté de Communes, la Commune et l'EPFL en vue de la réalisation d'un projet d'initiative publique porté par la Commune de Maizières-lès-Metz qui consiste à réaliser ou à faire réaliser un espace tendant vers un éco-quartier en changeant l'usage actuel notamment la partie nord du secteur, actuellement classé en zone urbaine à vocation économique en lien d'une part :

- avec la zone d'habitat de la Petite Barche située au nord du périmètre ;
- avec la partie sud du périmètre classée en 2AU et 1AU avec la mise en liaison de la ZIL Nord du quartier Gare.

L'objectif de la commune de Maizières-lès-Metz est d'y permettre l'implantation d'une zone mixte d'activité tertiaire, d'habitat et d'équipements publics. Il y sera notamment réalisé des maisons de ville et des immeubles collectifs de type R + 2 ou R + 3 avec commerces et services en rez-de-chaussée. Cet ensemble bénéficiera de la proximité et du dynamisme de la gare SNCF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (*Monsieur Freyburger, Président de l'EPFL ne prend pas part au vote*)

ACCEPTTE le projet de convention de maîtrise foncière opérationnelle : MAIZIERES-LES-METZ –ZIL NORD F09FC70W00X à intervenir entre l'EPFL, la Communauté de Communes « Rives de Moselle » et la Commune de Maizières-lès-Metz.

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

**POINT 11 : S.M.E.A.F.I. SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES FRICHES
INDUSTRIELLES : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES RIVES DE MOSELLE**

Le Président rappelle que par arrêté préfectoral en date du 02 novembre 2016, Monsieur le Préfet a acté la transformation du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de Friches Industrielles en syndicat mixte.

Considérant que le II de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « la Communauté de Communes est..... substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux

communes qui en sont membres lorsqu'elle celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la Communauté dans un syndicat de communes ... »

Considérant qu'en vertu des dispositions règlementaires visées ci-dessus la Communauté de Communes Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle sont substituées à leurs communes membres au sein du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de Friches Industrielles et qu'il résulte de cette substitution que ce dernier devient un syndicat mixte.

Le Président informe qu'il convient à ce stade d'élire les neuf membres titulaires et les neuf membres suppléants qui siègeront au sein du Comité du SIEAFI devenu SMEAFI.

Le Conseil Communautaire ELIT par 33 voix Pour, 1 Abstention et 13 Contre

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur MAHLER	Monsieur KOENIG
Monsieur SERIS	Madame DA COSTA-COLCHEN
Monsieur JACQUES	Madame LAPOIRIE
Monsieur FREYBURGER	Madame ADAMCZYK
Monsieur ZAROOUR	Monsieur CICCONE
Monsieur GIRARD	Monsieur TURCK
Monsieur ABATE	Monsieur WUILLAUME
Monsieur CALCARI	Madame RUMML
Monsieur SADOCCO	Monsieur HOZE

Monsieur MAHLER expose qu'il s'agit ici d'élire des membres de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Friches Industrielles (SMEAFI).

Il rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement des Friches Industrielles (SIAEFI) était composé de quatre communes à savoir Hagondange, Maizières-lès-Metz, Talange et Marange-Silvange. Chaque commune-membre disposait de trois titulaires et de trois suppléants.

Pour une transparence parfaite, il souhaite que les informations et les dossiers soient connus par tous les conseillers communautaires (rive droite et rive gauche) et pour se faire il propose de supprimer un membre titulaire et un membre suppléant des trois communes « membres ».

Monsieur ABATE exprime son désaccord sur cette proposition et précise que l'arrêté préfectoral de novembre 2016 actant la transformation du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement des Friches Industrielles en syndicat mixte n'a changé en rien les compétences et les statuts.

Il se dit stupéfait et ne pensait pas à avoir à prendre la parole sur ce point puisqu'il existe une jurisprudence constante en cas de transformation par la Loi d'un syndicat intercommunal en syndicat mixte à périmètre constant.

Dans ce cas de figure, les exécutifs des EPCI ne se posent pas d'autres questions que de demander aux Communes qui composaient le syndicat intercommunal de leur désigner leurs propres conseillers.

Le Conseil Communautaire désigne alors des conseillers municipaux, même si ces derniers, ne sont pas conseillers communautaires.

Monsieur ABATE considère que c'est une manœuvre de prise de pouvoir qui va à l'encontre du respect du travail fait par les élus précédents.

Il précise que le Président de la Communauté de Communes Orne Moselle suivra la jurisprudence et que la Commune de Marange-Silvange disposera de trois membres titulaires et de trois suppléants issus de cette commune.

Sur ce point, Monsieur ABATE considère qu'on pouvait saisir l'occasion d'introduire un peu de sérénité dans la gouvernance et apaiser les débats, il constate qu'il n'en est rien.

Monsieur ABATE rappelle que cette méthode n'a pas été utilisée, lors de la transformation du syndicat intercommunal de la Barche en syndicat mixte, pour la désignation des représentants de la Communauté de Communes audit syndicat.

Monsieur ABATE demande au Conseil Communautaire de ne pas décider aujourd'hui.

Monsieur MAHLER répond que pour le Syndicat de la Barche il n'y avait pas d'impact sur le budget communautaire.

Il ne changera pas sa position et n'envisage pas un instant que les trois communes seules (Hagondange, Maizières-lès-Metz et Talange) puissent engager les finances communautaires sans que d'autres élus soient installés, de plus il ne comprendrait pas plus que le Vice-Président en charge du Développement Economique ne participe pas aux décisions.

Monsieur FREYBURGER ne voit pas d'élément de débat ou de polémique dans la proposition faite puisqu'il y a transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

Pour sa part, il trouve la proposition raisonnable et proportionnée.

Monsieur ABATE considère que l'ouverture de la représentation aux conseillers communautaires portait sur le syndicat mixte pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage (point 12 de l'ordre du jour) et non pas sur le SMEAFI.

Monsieur FREYBURGER confirme sa position, cet élargissement est nécessaire puisque la compétence est exercée par la communauté de communes.

Monsieur ABATE considère qu'il s'agit d'une maladresse d'avoir passé le SIEAFI avant le SI3A.

Monsieur MAHLER estime que le budget de 200 000 Euros annuels nécessite que la Communauté de Communes soit représentée et pas seulement les Communes.

Il demande quels sont les deux suppléants.

Monsieur ABATE répond que Monsieur WUILLAUME, Conseiller municipal et Madame RUMML siègeront au SMEAFI.

POINT 12 : SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Le Président rappelle que par arrêté préfectoral en date du 02 novembre 2016, Monsieur le Préfet a acté la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage en syndicat mixte.

Considérant que le II de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « la Communauté de Communes est..... substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsqu'elle celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la Communauté dans un syndicat de communes ... »

Considérant qu'en vertu des dispositions réglementaires visées ci-dessus la Communauté de Communes Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle sont substituées à leurs communes membres au sein du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage et qu'il résulte de cette substitution que ce dernier devient un syndicat mixte.

Le Président informe qu'il convient à ce stade d'élire les six membres titulaires et les six membres suppléants qui siégeront au sein du Comité du SI3A devenu SM3A.

Le Conseil Communautaire ELIT par 34 voix Pour et 13 voix Contre

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur FREYBURGER	Madame DEBRAS
Monsieur LACK	Madame SARTOR
Monsieur MAHLER	Madame MELON
Monsieur ABATE	Monsieur CALCARI
Madame JURCZAK	Monsieur LEDRICH
Monsieur WAGNER	Madame ROUSSEAU

Monsieur ABATE est étonné que le Maire de la Commune qui n'a pas respecté ses obligations entre dans la gouvernance.

Il propose d'élargir tout de suite la représentation à tout le territoire.

POINT 13 : POLE INDUSTRIEL D'ENNERY : AGREMENT DE LA VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI AGR ENNERY INITIALEMENT SOCIETE ELO IZE PARTICIPATIONS

M. SADOCCO, Vice-Président, rappelle que par délibération du 12 juillet 2016, la communauté de communes a autorisé la vente d'un terrain à la société ELO IZE PARTICIPATIONS d'une superficie de 5 775 m² environ sis sur le Pôle Industriel d'Ennery.

Ce terrain est destiné à accueillir un bâtiment d'activités de 1 112 m² environ, qui sera exploité par la société DHL FREIGHT pour ses activités de transports routiers de palettes.

Par email du 15 décembre 2016, l'agence Dumur Immobilier, commercialisateur du Pôle Industriel, nous a informés que la SCI AGR ENNERY se substitue à la société ELO IZE PARTICIPATIONS pour la réalisation du projet initial.

Cette délibération vient en modification de la délibération du 12 juillet 2016, sachant que le reste des dispositions ne change pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AGREE la substitution de la SCI AGR ENNERY à la société ELO IZE PARTICIPATIONS.

POINT 14 : MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE ET AGREMENT DE SOUS TRAITANTS : DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Par délibération datée du 28 avril 2014, l'assemblée communautaire a accordé au Président, pour la durée du mandat, une délégation pour prendre toute décision concernant :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics dont leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée suivant [l'article 28](#) du Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 et l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, pouvant ainsi être réglementairement passés sur procédure adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- procéder aux agréments de sous-traitants dans le cadre de marchés publics.

Lors de chaque séance du conseil communautaire, le Président doit porter à la connaissance de l'assemblée les procédures engagées au titre de sa délégation.

N	Nature	Objet	Société	Montant HT	Date
99	Avenant n° 1 au marché de travaux	Mise en place des équipements d'autosurveillance des rejets au milieu naturel et télégestion des ouvrages d'assainissement	SOGEA EST BTP	-911,50	14/11/2016
100	Prestations Intellectuelles	Missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de deux structures d'accueil pour la petite enfance	SODEVAM / WPI CONSEIL Groupement conjoint MMA – Agence DAL	40 400,00 7 818,20	18/11/2016
101	Assurances	Assurances IARD 2017/2019 – Communauté de Communes Rives de Moselle	Lot n° 1 - Responsabilité civile SMACL Lot n° 2 - Protection fonctionnelle SMACL Lot n° 3 - Protection juridique GROUPAMA Lot n° 4 - Flotte automobile	annuel RC+RCAE sans franchise 741,20 annuel 1 360,80 annuel 13 661,70 annuel	05/12/2016
				Flotte + AutoMission + BDM avec franchise de 200 Euros 10 805,46 annuel	
			Lot n° 5 - Dommages aux biens et risques divers	DAB + BDM Technique avec franchise à 200 Euros 13 160,00	
102	Prestations de services	Lavage, maintenance préventive et curative de conteneurs enterrés – 2017/2019	CNET ENVIRONNEMENT	5 980,00 Lot 1 : Lavage Lot 2 : Maintenance préventive et curative	21/11/2016
103	Prestations de services	Assurances IARD 2017/2019 – Assistance au suivi des contrats et sinistres	RISK PARTENAIRES	1 500,00 annuel	21/11/2016
104	Prestations de services	Construction d'un Centre Aquatique à Hagondange – Mesures du niveau de bruit résiduel	SPC ACOUSTIQUE	1 250,00	24/11/2016
105	Avenant n° 1 au marché de travaux	Création de canalisations et poste de relevage des eaux usées – Lotissement des Grands Tiers à Hauconcourt	SOGEA EST BTP	3 220,00	01/12/2016
106	Avenant n° 3 au marché de prestations de services	Assurances IARD 2014-2016 - Lot n°4 - Flotte automobile	SMACL	249,42 Modification du parc automobile	02/12/2016

107	Prestations de services	Développement des fonctionnalités dans un système d'information (ARCEP - décision n° 2015-0776 du 2/7/15)	ENERGIES & SERVICES CREUTZWALD	10 000,00	05/12/2016
				5 317,00	
				Décomposition :	
				Paramétrages Portail GRD et facturation	
				4 800,00	
108	Prestations de services	Déploiement d'un outil FTTH - Annulée et remplacée par la décision MP-2017-002	MERCKEL INFORMATIQUE	Déplacement SJK/DEV	05/12/2016
				142,00	
				Session OXYGENE SQL – licence	
				200,00	
				Oxygène	
				175,00	
				3 864,00	
				Annuel	
				Décomposition :	
				Composant métier	
				3 000,00	
109	Prestations de services	Déploiement d'un outil FTTH - Maintenance annuelle - Annulée et remplacée par la décision MP-2017-003	MERCKEL INFORMATIQUE	Cloud connexion utilisateur	05/12/2016
				552,00	
				Cloud espace disque 1 Go	
				132,00	
				Cloud SQL Server std	
				180,00	
			PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS		
			Lot 1 : Fourniture, livraison de 46 conteneurs dont la pose de 42	222 224,00	
110	Travaux	Campagne 2016 d'implantation de conteneurs enterrés sur le territoire communautaire	JEAN LEFEBVRE LORRAINE		09/12/2016
			Lot 2 : Terrassement et Aménagement de 41 sites d'apport volontaire des déchets	258 086,40	
111	Prestations de services	Maintenance d'un gerbeur Fenwick L12	FENWICK-LINDE	29,80 / mois	13/12/2016

112	Fournitures courantes	Acquisition de cartes d'accès de déchèteries, d'un logiciel de gestion, du matériel et de sa maintenance	NETVLM	38 849,16 Estimatif 202,04	21/12/2016
113	Avenant n° 4 au marché de prestations de services	Assurances IARD 2014-2016 - Lot n°4 - Flotte automobile	SMACL	Modification du parc automobile	22/12/2016
114	Avenant n° 1 au marché de fournitures courantes	Fourniture d'électricité - période janvier 2016 à décembre 2017	EDF	Modalités de prise en compte de la capacité au 1er janvier 2017	23/12/2016
115	Avenant n° 2 au marché de prestations de services	Entretien de l'éclairage public des parcs d'activités de la Communauté de Communes Rives de Moselle – 2014-2017	SPIE CITYNETWORKS	Transfert suite à restructuration du Groupe Spie	23/12/2016
1	Prestations de services	Maintenance des portes, portails et barrière des bâtiments de la Communauté de Communes Rives de Moselle - 2016-2018 - Annule et remplace la décision MP-2016-004	ACTEMIUM	1 870,00 Annuel 5 142,00 Décomposition : Paramétrages Portail GRD et facturation	03/01/2017
2	Prestations de services	Déploiement d'un outil FTTH - Annule et remplace la décision MP-2016-108	MERCKEL INFORMATIQUE	4 800,00 Déplacement SJK/DEV 142,00 Session OXYGENE SQL – licence 200,00 4 039,00 Annuel Décomposition : Oxygène 175,00 Composant métier	03/01/2017
3	Prestations de services	Déploiement d'un outil FTTH - Maintenance annuelle - Annule et remplace la décision MP-2016-109	MERCKEL INFORMATIQUE	3 000,00 Cloud connexion utilisateur 552,00 Cloud espace disque 1 Go 132,00 Cloud SQL Server std 180,00	03/01/2017
4	Prestations de services	Mise à disposition de bennes pour le traitement des pneus usagés - Charte Aliapur - Déchèteries de Richemont et Talange	GILLES HENRY	100,00 / benne mensuel	03/01/2017

5	Prestations intellectuelles	Mission de programmation pour le réaménagement paysager du parvis et la valorisation de la façade de la piscine "Plein Soleil" à Maizières-lès-Metz	SEBA AI / T. WEILL PAYSAGE Groupement conjoint	4 000,00	06/01/2017
6	Prestations de services	Nettoyage et décontamination des réseaux aérauliques de VMC dans différents bâtiments de la Communauté de Communes Rives de Moselle – 2017 /2019	ISS HYGIENE ET PREVENTION	Prix unitaires 3 554,80 Estimatif	06/01/2017
7	Maîtrise d'œuvre	Aménagement d'un plateau de 300 m2 en bureaux - Le Meltem - Ecoparc à Norroy-le-Veneur	OMHOVER REALISATIONS	6 000,00	13/01/2017

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE**

POINT 15 : POLE ECONOMIE : DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES BAUX DEROGATOIRES

Par délibération datée du 06 janvier 2014, l'assemblée communautaire a accordé au Président, pour la durée du mandat, une délégation pour procéder à la signature et la gestion des baux et conventions d'occupation au titre du patrimoine communautaire.

Lors de chaque séance du conseil communautaire, le Président doit porter à la connaissance de l'assemblée les signatures intervenues au titre de sa délégation.

Le Président informe qu'ont été prises les décisions ci-après :

N°	NATURE	Objet	Société	Loyer	Date location	Date décision
PE-2017-01	Bail dérogatoire	Bureau 7 Hôtel d'entreprises	AREA	189,68€	11/01/17	3/01/17

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE**

POINT 16 : INFORMATIONS

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le Président rappelle que par décision du 24 novembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir dans les mêmes conditions, à l'ensemble des agents bénéficiaires, le régime indemnitaire en place. Il informe que ce dossier est en suspend en raison de la non parution de l'intégralité des textes à mettre en application.

LE CLUB DES ENTREPRISES

Le Président indique qu'initié par la Communauté de Communes «Rives de Moselle », la démarche de création d'un club d'entreprises sur le territoire communautaire a abouti.

Ce club poursuit les objectifs suivants :

- *favoriser le développement économique du territoire communautaire,
- *tisser des liens entre les acteurs économiques et stimuler le dynamisme économique,

- *promouvoir le savoir-faire et les services des professionnels et participer à la promotion de l'image du territoire,
- *étudier, animer et réaliser toutes opérations visant à favoriser l'activité économique du secteur,
- *participer aux réflexions et projets en lien avec le développement économique local engagé par les collectivités territoriales. »

CONCOURS : BE YOUR BOSS* ! (3^{ème} édition)

Depuis maintenant trois ans, la Communauté de Communes Pays Orne Moselle organise le concours Be Your Boss, en partenariat avec l'Université de Lorraine et l'ESM-IAE de Metz.

Pour la 3^e édition, la Communauté de Communes Rives de Moselle a décidé de se joindre à cette initiative, qui vise à encourager et à récompenser la fibre entrepreneuriale des jeunes collégiens et lycéens

Afin de sensibiliser les élèves, des contacts ont été engagés avec les trois collèges et le lycée implantés sur le territoire communautaire.

Les idées d'entreprise des candidats, présentées sous forme d'une courte vidéo, seront soumises à un jury de sélection qui se réunira le 28 avril 2017. »

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR SIX PAVILLONS CONVENTIONNES A GANDRANGE PAR LOGIEST

Le Président rappelle que par courriel du 3 novembre 2016, LogiEst a saisi « Rives de Moselle » pour connaître sa position de principe quant à une garantie d'emprunt pour la réalisation de six pavillons conventionnés à Gandrange. S'agissant d'une des orientations d'actions proposées dans le cadre du futur PLH, il a été envisagé que, sous réserve d'une garantie équivalente de la commune d'implantation (ce qui est acté dans ce cas) et d'une étude approfondie du dossier, « Rives de Moselle » donne un accord de principe.

Monsieur MAHLER informe qu'une rencontre a eu lieu à la Communauté de Communes Rives de Moselle le 20 janvier 2017 avec deux représentants du bailleur social.

Au cours de cet entretien, il est apparu que les travaux étaient achevés et que la location des appartements était terminée, tout cela sans que la Communauté de Communes n'ait été informée du projet.

Dans ces conditions, il ne sera pas donné suite à la demande de LogiEst, ce qui explique le retrait du 07 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 H 50.

Le Président,
Jean-Claude MAHLER

Les Conseillers Communautaires,